

Bulletin d'histoire politique

Les propositions de Jean Chrétien

François Houle



Volume 4, numéro 3, printemps 1996

Bilan du référendum de 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063548ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063548ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Houle, F. (1996). Les propositions de Jean Chrétien. *Bulletin d'histoire politique*, 4(3), 41–43. <https://doi.org/10.7202/1063548ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LES PROPOSITIONS DE JEAN CHRÉTIEN

François Houle

*Université d'Ottawa et
New School for Social Research*

Le fait que le premier ministre Chrétien ait dû revenir sur sa promesse de ne pas faire d'offre, avant la tenue de la conférence constitutionnelle sur la formule de modification prévue pour 1997, montre bien la panique dans laquelle se trouvaient les forces fédérales à la veille du référendum. Le Canada est dans une situation difficile. Il peut continuer à nier au niveau constitutionnel la réalité canadienne, à savoir l'existence d'une pluralité d'identités nationales et régionales demandant que leur appartenance au Canada puisse se faire sur des modes différents. Toutefois, une telle politique qui impose une vision uniforme et homogénéisante de la citoyenneté canadienne ne fera qu'accroître les chances du Oui de l'emporter lors du prochain référendum. Par contre, toute tentative de rouvrir les débats constitutionnels sans une idée claire de la réalité canadienne et une volonté de compromis soulèvera les mêmes contradictions et oppositions que celles qui sont apparues lors de Meech et de Charlottetown. D'ailleurs, cela est déjà très visible dans les diverses réactions aux mesures proposées par le premier ministre Chrétien le 27 novembre 1995.

Afin de remplir les promesses faites aux Québécois lors du référendum, le premier ministre Chrétien a annoncé qu'il allait proposer une motion à la Chambre des communes reconnaissant que le Québec est une société distincte à l'intérieur du Canada; déposer un projet de loi garantissant que le gouvernement fédéral s'abstiendrait de procéder à une modification de la Constitution affectant le Québec sans qu'il y consente; et à amener certains services plus près des citoyens en les décentralisant. Le gouvernement fédéral espère que ces mesures permettront de ramener dans le camp fédéraliste les Québécois francophones qui veulent une reconnaissance du caractère distinct du Québec, tout en demeurant à l'intérieur du Canada.

Les propositions Chrétien, même si elles étaient incluses dans la Constitution à la suite de la conférence constitutionnelle de 1997, ne répondent pas aux attentes des Québécois francophones, à savoir la reconnaissance de

leur identité nationale distincte et l'accroissement des pouvoirs du gouvernement du Québec afin qu'ils puissent définir ensemble leurs programmes sociaux et leurs formes de solidarité.

Toutefois, même lorsque confrontés à une possibilité très forte que les Québécois votent prochainement Oui à la séparation, les Canadiens hors Québec se refusent à reconnaître le caractère distinct du Québec. En fait, la séparation apparaît même à plusieurs préférable à l'acceptation d'un statut différent pour le Québec. Les propositions fédérales de novembre 1995 montrent que le gouvernement fédéral n'a pas encore compris que de très nombreux Canadiens ne peuvent accepter toute proposition constitutionnelle qui impliquerait une remise en question de leur conception unitaire de la citoyenneté canadienne ainsi que le pancanadianisme de leur identité. Toute concession, même aussi minimale que celles des propositions Chrétien envers le Québec, leur apparaît comme une menace à leurs intérêts en tant que Canadiens. Les débats autour de Meech et de Charlottetown avaient pourtant démontré qu'une reconnaissance du caractère national du Québec, du fait qu'il n'est pas une province comme les autres, nécessite d'abord une redéfinition de la conception du pancanadianisme qui a pris racine dans l'après-guerre avec les programmes sociaux et qui s'est développée depuis le rapatriement de la Constitution 1982. Les Canadiens hors Québec ne pourront reconnaître le caractère national des minorités québécoise et autochtone que lorsqu'elles ne seront plus automatiquement incluses dans leur conception de l'identité pancanadienne. Toute proposition allant dans le sens de la reconnaissance du Québec en tant que nation nécessite d'abord l'acceptation du caractère multinational du Canada. Le pancanadianisme doit donc être perçu pour ce qu'il est par les Canadiens anglais, soit une conception de la nation répondant essentiellement à leurs intérêts.

Ces contradictions furent aussi très visibles dans les premiers débats entourant la formule de modification qui exige le consentement de quatre provinces, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Il faut s'attendre à ce que cette formule soit fortement contestée par les nationalistes québécois et ceux qui désirent un gouvernement central fort, car elle rend à peu près impossible la modification du partage des pouvoirs. Une telle formule soumet les intérêts des défenseurs du pancanadianisme au consentement des nationalistes québécois et vice-versa. Une recette parfaite pour bloquer le fédéralisme canadien et mécontenter la plupart des Canadiens.

Enfin, le gouvernement fédéral a annoncé une plus grande décentralisation des programmes de formation de la main-d'œuvre. Ce qui n'a rien

de surprenant: le Québec est favorable à toute décentralisation, à la condition que le gouvernement fédéral transfère aussi les ressources financières et qu'il laisse entière autonomie à la province. Le gouvernement fédéral ne semble pas prêt à aller aussi loin, car il désire maintenir sa visibilité et son rôle national. Cependant, si le gouvernement fédéral va trop loin trop rapidement, en particulier dans le domaine de la culture et du maintien des normes nationales, il est certain que les défenseurs de l'identité pan-canadienne s'opposeront à la décentralisation.

Les propositions Chrétien risquent davantage d'approfondir les oppositions entre les Canadiens que de permettre une conciliation entre les tenants d'une citoyenneté uniforme et ceux qui revendiquent la reconnaissance de leur identité nationale. Les mesures proposées le 27 novembre 1995 sont insuffisantes pour satisfaire le Québec, elles soulèvent l'opposition de défenseurs de l'égalité des provinces et des individus, et elles ne sont pas conformes aux attentes des Canadiens qui veulent maintenir un gouvernement central fort apte à prendre en charge le développement de l'identité pancanadienne. En allant puiser dans l'entente de Victoria de 1971, le droit de veto, et la notion de société distincte dans l'entente de Charlottetown, le gouvernement fédéral n'a fait que réanimer les conflits qu'ils ont suscités et les tensions entre les Canadiens. En étant incapable de proposer une nouvelle approche aux problèmes constitutionnels, le gouvernement Chrétien montre que le Parti libéral fédéral a peu évolué depuis les années 1970 et qu'il ne saisit pas l'impact que les modifications de 1982 ont eu sur beaucoup de Canadiens anglais. Les défenseurs du pancanadianisme rejettent toute décentralisation massive, car seul le fédéral, et non pas les provinces, peut représenter leurs intérêts. Même probable, la menace de séparation du Québec ne fera pas accepter aux Canadiens la remise en question de leur identité nationale. Le gouvernement fédéral doit s'attacher à transformer la définition même du pancanadianisme s'il veut rendre possible la reconnaissance des minorités nationales dans la Constitution. Les propositions Chrétien ne vont aucunement dans ce sens et ne peuvent conduire qu'à une reprise des débats qui ont eu cours autour des ententes de Meech et de Charlottetown.